Le Grand Marché du Sol

INSTRUCTIONS DE POSE FR

PARQUET MASSIF

Pose collée · rainure et languette

Concerne les réf. Leroy Merlin: 75378068 75377866

Généralités

Laissez le parquet pendant 48 heures dans une pièce afin qu'il puisse s'acclimater et veuillez le laisser dans l'emballage pour permettre la circulation de l'air. Le parquet doit être stocké et mis dans une pièce avec une humidité relative entre 45-65 % et à une température ambiante entre 18 °C et 21 °C (65 degrés à 70 degrés Fahrenheit). Afin de maintenir l'humidité à un bon niveau, un humidificateur peut être utilisé.

Votre parquet est conçu pour des locaux secs avec une température et humidité de l'air normale. Ce parquet n'est pas compatible avec les pièces humides. Dans une habitation, sont considérées comme pièces humides : les sanitaires, les salles de bains, les salles d'eau, les cuisines et toutes les autres pièces non chauffées ou susceptibles d'être soumises à une humidité au niveau du sol.

Nous vous conseillons de coller ce sol en plein et il peut être installé sur la plupart des sols existants, par exemple des planchers, des sols en PVC ou au béton. Le tapis doux ou à longs poils doit être enlevé. Le support doit être plat et solide. Laissez sécher suffisamment votre sol de chape avant la pose. Le degré d'humidité de votre sol doit être inférieur à 2,5%. En cas de pose sur un chauffage par le sol, le taux d'humidité relative doit être inférieur à 2 %. Utilisez un hygromètre.

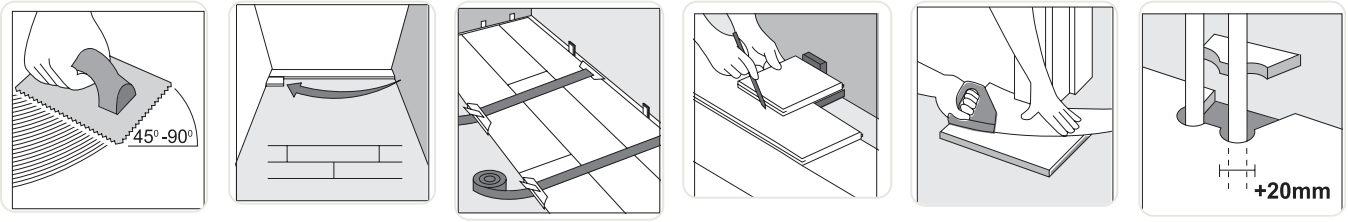
Mettez toujours une sous-couche anti-humidité. Ce parquet convient pour une pose sur un chauffage par le sol à condition qu'il soit d'un système classique avec une température maximum de 26°C. L'humidité relative doit se situer constamment entre 45-65 %. L'installation du parquet sur un chauffage par le sol réversible ou électrique n'est pas couverte par la garantie. Contactez votre distributeur/spécialiste pour plus de détails. Après la pose, utilisez une serpillière bien essorée avec de l'eau et le régénérant.

(nous conseillons le Régénérant pour huile WOCA). Ce régénérant forme une couche protectrice à la surface et peut ensuite être appliqué une fois par an. Pour un entretien quotidien, il est recommandé d'ajouter du savon spécialement conçu pour le parquet huilé à votre eau. (nous conseillons le Savon Naturel ou le Savon Blanc WOCA). Il est absolument déconseillé de nettoyer votre sol huilé avec un polish ou détergent classique. Surtout n'utilisez jamais de l'eau claire.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre revendeur. Comme tout parquet en bois, votre parquet est sujet à de petits coups et rayures. Prenez donc les précautions suivantes :

- Placez un bon paillasson à chaque entrée
- Prévoyez des embouts tendres aux pieds de chaises et tables
- Mettez un tapis de protection en dessous des chaises à roulettes
- Évitez le contact prolongé avec l'humidité
- Prévoyez le changement de couleur du bois naturel en contact avec le soleil.

Pose collée



1. Tracez une ligne droite à la craie à 10 mm du mur choisi. Il peut être nécessaire de tracer une ligne sur la 1re rangée pour obtenir un alignement correct.

2. Une fois la 1re rangée de lames correctement alignée et collée, placez un poids dessus pendant que la colle prend. Le surplus de colle peut apparaître sur la surface du bois et doit être enlevé tout de suite avec un chiffon humide. La colle ne doit pas être appliquée dans la rainure ni sur la languette de la lame.
3. Continuez à installer les lames de gauche à droite, en décalant les joints d'au moins 150 mm et d'au maximum 300 mm. Mesurez et coupez la dernière lame pour ajuster, en laissant un joint de dilatation de 10 mm. Si possible, utilisez les lames coupées pour commencer la rangée suivante.
4. Les sangles peuvent être utilisées pour garder les lames à leur place pendant que la colle sèche.
5. Le joint de dilatation de 10 mm doit être maintenu pendant la pose.
6. Pour la dernière rangée de lames, vous pouvez utiliser la technique du sandwich pour mesurer la largeur requise ; veillez à ce que la rangée ne soit pas inférieure à 10 cm de large.
7. Prévoyez un joint de dilatation suffisant autour des tuyaux, piliers, cadres, etc.

Garantie

1. Le producteur est responsable des vices cachés dans les matériaux, ou venant de la fabrication.
2. Nos parquets sont garantis 20 ans. La garantie prend effet à la date figurant sur la facture originale. En cas de changement de propriétaire des lieux où est installé le produit, la garantie ne s'applique pas.
3. La pose doit être effectuée en respectant toutes les conditions décrites ci-dessus. La garantie couvre un usage normal. Elle ne s'applique pas en cas d'utilisation dans des locaux humides ou mouillés.
4. Les lamelles ayant des défauts visibles ne peuvent pas être posées. Elles peuvent être échangées à titre gracieux par l'intermédiaire de votre distributeur dans les 15 jours après la découverte du défaut. Tout produit posé ne pourra donner lieu à aucune réclamation ultérieure.
5. L'usure anormale, au contraire, fait partie de la garantie. La garantie ne s'applique pas en cas de griffes, des dégâts d'impact et d'humidité, des dégâts consécutifs ou causés par une mauvaise utilisation, un mauvais entretien ou des accidents.
6. Quand une anomalie est détectée, informez-en votre distributeur/revendeur par écrit dans les 15 jours suivant le constat du dégât. La lettre de réclamation doit être accompagnée d'une copie de la facture d'achat.
7. La garantie fournie ne couvre que les lames de parquet livrées, donc pas la main-d'œuvre, le coût de matériaux supplémentaires ni aucun autre dommage indirect.
8. En cas d'un différend découlant de la garantie, toute partie peut avoir recours à un expert indépendant qui émettra un avis contraignant. Lors de l'application de cette présente clause, les coûts doivent être préalablement convenus par écrit entre les parties.
9. La période de garantie reste intacte si la réclamation est jugée légitime et si la réparation a été faite.
10. En cas d'application de la garantie, les lames de parquet présentant un défaut seront remplacées. Si le produit en question n'était plus disponible, un remplacement sera fait par un produit similaire.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Le parquet n'a pas été posé conformément aux notices de pose.
- Les défauts étaient visibles avant la pose du parquet.
- Les défauts et/ou imperfections sont liés à des conditions humides et/ou à des dégâts causés par l'eau ou de toute autre cause résultant d'un cas de force majeure.
- S'il s'agit de défauts et/ou d'imperfections provenant d'un usage impropre, une négligence, un usage autre que celui prévu ou encore un non-respect des notices d'utilisation, un défaut d'entretien ou le non-respect des avertissements.
- Si les défauts visibles résultent d'une déformation des lames liées à des conditions climatiques changeantes, d'un changement de couleur dû à une exposition à la lumière solaire, d'un vieillissement et/ou d'une usure normale de la couche de finition.
- Des taches ou une détérioration mécanique de la surface (coups, rayures, etc.) résultant d'un traitement inadéquat pendant le transport, l'entreposage ou de tout autre dommage causé par des talons aiguilles, des meubles, des pierres, du sable, des animaux domestiques, etc.